



DAC
Direction de
l'Aviation Civile



A Z C A

ICNA

ingénieur du contrôle
de la navigation aérienne

Les **ICNA** assurent la **sécurité** et la **régulation** du trafic aérien. Importance du trafic, conditions météo, plans de vols des avions etc. l'**ICNA** gère toutes ces informations en assurant le suivi de chaque avion. Œil du pilote, lui fournissant les indications sur les appareils environnants, l'**ICNA** est à ce titre son complément indispensable. Un avion doit-il changer sa vitesse ou son altitude pour éviter tout risque de collision ? c'est à l'**ICNA** d'anticiper, de réagir et de prendre sa décision en temps réel. Une décision dont il est responsable à 100 %. Son action ne se limite pas aux atterrissages/décollages mais concerne l'ensemble du trafic international et domestique de la Nouvelle-Calédonie. Ce métier exige un **sens aigu des responsabilités**, un **excellent niveau d'anglais**, la satisfaction à des **normes d'aptitude médicale**.

> Recrutement par concours

- Les concours sont ouverts par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Les épreuves écrites du concours se déroulent en Nouvelle-Calédonie. Les candidats admissibles devront prendre en charge leur déplacement en métropole pour passer les épreuves orales (programme du concours en annexe) ;
- Ils intègrent la Fonction publique dès leur entrée à l'ENAC. Ils sont nommés élèves ingénieurs (1 an) puis stagiaires (2 ans) jusqu'à leur titularisation qui est intervenue dès l'obtention du diplôme ;
- Les lauréats du concours admis à suivre la formation initiale voient leur déplacement pour la métropole pris en charge par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Avant d'être nommés élèves, les candidats admis doivent souscrire l'engagement de suivre la totalité de leur formation et à servir la Fonction publique territoriale en Nouvelle-Calédonie pendant 7 ans à compter de la date de leur titularisation ;
- Les concours sont annoncés sur le site de la Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique de la Nouvelle-Calédonie : www.drhfpnc.gouv.nc (dates des concours, dossiers de candidatures, dates d'inscription, annales).

> Conditions d'accès

- Être de nationalité française ;
- Jouir de vos droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire et ne pas être sous le coup d'une procédure judiciaire ;
- Être reconnu physiquement apte à l'emploi, condition indispensable pour exercer le métier d'ICNA. L'admission définitive est en effet subordonnée à la vérification de l'aptitude physique par un médecin habilité de la DGAC. Les candidats sont invités à prendre connaissance de ces normes avant de s'inscrire au concours : arrêté du 16 mai 2008 (JORF du 08 juin 2008) relatif aux critères et conditions de délivrance des attestations d'aptitude médicale de classe 3 ;
- Être en situation régulière au regard du code du Service National ;
- Justifier d'une deuxième année de classes préparatoires scientifiques (ou 2^e année de classes préparatoires intégrées) ou être titulaire (avant le 1^{er} novembre de l'année du concours) de l'un des diplômes suivants : L2 (12^e crédits ECTS), DUT, BTS à caractère scientifique ou technologique, ou justifier au 1^{er} novembre de l'année du concours d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III, relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes, requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique ;
- Être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (limite qui peut être reculée conformément aux dispositions légales de la Fonction publique en vigueur).



> Formation initiale à l'ENAC

La formation des élèves Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne est assurée par l'ENAC à Toulouse et dure 3 ans. À la différence d'une formation classique d'ingénieur, la formation ICNA est basée sur le principe de l'alternance étroite entre théorie et pratique. Efficace, originale, cette démarche vous permet d'acquérir à la fois connaissances et savoir-faire professionnel.

D'une durée de trois ans, la formation des ICNA est basée sur le principe de l'alternance étroite entre théorie et pratique pendant 18 mois. L'ENAC assure la formation de base : la maîtrise de toutes les données techniques propres au domaine aéronautique. Au programme également, la gestion et l'économie du transport aérien, l'organisation de l'Aviation civile française et internationale, et bien sûr une place d'honneur pour la langue de l'aéronautique, l'anglais. Quant aux différents stages pratiques, ils durent 18 mois également et se déroulent principalement dans les centres de contrôle. Ils comprennent également un stage linguistique de 6 semaines en pays anglophone, une formation au brevet de pilote privé, un stage dans une compagnie aérienne. La scolarité initiale de 3 ans se conclut par la rédaction et la présentation d'un mémoire de fin d'études et se poursuit par une période pouvant aller jusqu'à 2 ans pour l'acquisition de la qualification de contrôle sur le lieu d'affectation.

Les lauréats du concours admis à suivre la formation initiale voient leur déplacement pour la métropole pris en charge par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

> Rémunération

- À l'ENAC de la 1^{ère} à la 3^e année : de 260 000 F à 300 000 F (+ une indemnité mensuelle de frais d'environ 100 000 F) ;
- Après titularisation : 500 000 F (primes incluses) ;
- Après 15 ans d'ancienneté : 677 000 F ;
- En fin de carrière : 1 052 800 F.

Les salaires peuvent varier selon le déroulement de carrière, le lieu d'affectation et le poste tenu.

> Aptitude médicale

Être reconnu physiquement apte à l'emploi : une condition indispensable pour exercer le métier d'ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

IMPORTANT !

L'admission définitive reste subordonnée à la vérification de l'aptitude physique par un médecin habilité de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

> LES CONDITIONS DE CETTE APTITUDE

Les candidats sont particulièrement invités à prendre connaissance de ces normes avant de s'inscrire au concours.

Chaque année de nombreux candidats ayant passé avec succès les épreuves écrites et orales sont finalement éliminés pour cause d'aptitude médicale.

Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'à intervalles réguliers, pendant la formation, puis en cours de carrière, les ICNA sont soumis à des examens médicaux dont les résultats peuvent les rendre inaptes à la fonction de contrôle.

> CONDITIONS ET APTITUDES MÉDICALES

Voir arrêté du 16 mai 2008 (JO du 8 juin 2008) relatif aux critères et conditions de délivrance des attestations d'aptitude médicale de classe 3.

Lien Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr>

> Les épreuves du concours

> ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVES ÉCRITES COMMUNES OBLIGATOIRES

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Maths ⁽¹⁾	4 h	2	< 5
Physique ⁽¹⁾	4 h	2	< 5
Français	4 h	2	< 5
Anglais ⁽¹⁾	2 h	3	< 8

ÉPREUVE ÉCRITE OPTIONNELLE OBLIGATOIRE

- une épreuve à votre choix -

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Soit Maths ⁽¹⁾	4 h	3	< 5
Soit Physique ⁽¹⁾	4 h	3	< 5
Soit Sciences Industrielles pour l'ingénieur (SII)	4 h	3	< 5

ÉPREUVE ÉCRITE OPTIONNELLE FACULTATIVE *

- une épreuve à votre choix -

Épreuves	Durée	Pas de Coef.
Soit Connaissances Aéronautiques (C.A.) ⁽¹⁾	2 h	Bonus**
Soit 2 ^{ème} langue vivante (allemand, espagnol, italien ou russe).	2 h	Bonus**

** Le bonus correspond au nombre de points au-dessus de 10.

(1) Épreuves sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Seuls les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites sont convoqués aux épreuves orales.

> Les épreuves du concours (suite)

> ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Maths	30 min	2	< 5
Physique	30 min	2	< 5
Français	30 min	2	< 5
Anglais	20 min	2	< 12

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

Les admis ne pourront figurer que parmi les candidats ayant obtenu un minimum de 200 points sur l'ensemble des épreuves écrites et orales.

> VISITE MÉDICALE D'APTITUDE

Tous les candidats déclarés admis sur la liste principale et les candidats inscrits sur la liste complémentaire recevront une convocation pour la visite médicale d'aptitude dans les jours qui suivent les résultats du concours.

Les visites médicales se dérouleront dans la mesure du possible, dans l'un des centres médicaux choisis lors de l'inscription aux concours. S'il n'y a plus de place, les candidats seront convoqués dans n'importe quel autre centre où des places sont disponibles.

> LE PROGRAMME DES ÉPREUVES

• MATHÉMATIQUES :

- > Épreuve commune : Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PC ;
- > Épreuve optionnelle : Programme en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et MP ;
- > Oral : Programme de l'épreuve commune.

• PHYSIQUE :

- > Épreuve commune : Programme en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et MP ;
- > Épreuve optionnelle : Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PC ;
- > Oral : Programme de l'épreuve commune.

• FRANÇAIS :

- > Écrit : Un résumé, dissertation ou commentaire de texte. Cette épreuve permet d'apprécier l'aptitude à exposer des idées d'une manière claire et logique, dans un français correct ;
- > Oral : Analyse et commentaire d'un texte de portée générale devant plusieurs examinateurs de français.

> ANGLAIS :

- > Écrit : Questions sur des sujets de la vie pratique ou de l'actualité générale. Cette épreuve a pour but de mesurer la connaissance du vocabulaire et des structures de la langue ;
- > Oral : Il consiste en une conversation avec un examinateur à partir de l'écoute d'un enregistrement. (Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'anglais : voir annexe I, page 8).

• SCIENCES INDUSTRIELLES POUR L'INGÉNIEUR (SII) :

Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PSI. (Épreuve optionnelle) ;

• 2^e LANGUE (ÉPREUVE FACULTATIVE) :

Elle doit permettre de juger de l'étendue du vocabulaire et des connaissances grammaticales du candidat ainsi que la facilité avec laquelle il peut traduire un texte. Cette épreuve peut comporter des questions, une version sur un sujet non technique, quelques lignes de thème ou la rédaction d'un court exposé.

• CONNAISSANCES AÉRONAUTIQUES (ÉPREUVE FACULTATIVE) :

Niveau du Brevet de pilote privé (avion) : voir programme détaillé en annexe 2, p 9.

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

- Formation gratuite et rémunérée ;
- La formation ICNA se fait en 3 ans. Les élèves sont rémunérés dès leur entrée en formation. En contrepartie, vous vous engagez à rester 7 ans dans la Fonction publique à l'issue de votre formation ;
- L'intégration des élèves ICNA à l'ENAC a lieu par promotion d'environ 32 élèves en fonction du rang de classement.

IMPORTANT

En fonction, de votre rang de classement au concours et de la capacité d'accueil des promotions à l'ENAC, quelques mois peuvent s'écouler entre la proclamation de l'admission et l'entrée en scolarité.

Les annexes 1 et 2 sont disponibles sur le site : www.enac.fr/system/files/icna_0.pdf

